LES MINEURS DU NORD A LENS

M. Lamendin, président de la Fédération des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais, a écrit à M. Reumaux, directeur aux mines de Lens pour solliciter une entrevue avec les directeurs des Compagnies des bassins du Nord et du Pas-de-Calais, en vue de discuter sur les salaires, car la convention d'Arras des régies, arrivera à expiration le 30 juin prochain.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 18 juin 1909

Présidence de M. GODARD, vice-président

Une scène de brutalité au champ de foire de Roubaix. — Le 6 mai dernier, les personnes qui se promenaient vers 7 heures du soir sur le champ de foire de Roubaix ont assisté à une scène sanglante qui s'est déroulée sur le boulevard Gambetta.

Mlle Sophie Minnebo, 25 ans, marchande de quatre-saisons, rue des Longues-Haies, cour Verkindere, 6, se promenait en compagnie d'une de ses amies, Mme Delbrouck, 24 ans, ménagère à Roubaix, lorsqu'elle rencontra le sieur Henri Rommel, 22 ans, étirageur, et la femme de ce dernier, Sophie Voet, 21 ans, demeurant tous deux rue de la Tuilerie, 30. Aussitôt Mlle Minnebo fut grossièrement prise à partie par Rommel avec qui elle est brouillée depuis un temps assez long. Rommel, qui ne pouvait contenir sa colère, bouscula brutalement Mme Delbrouck et se lança sur Mlle Minnebo à qui il donna deux coups de poing; ensuite, il la terrassa et, aidé de sa femme, il lui donna des coups de pied sur tout le corps.

Lorsque Mlle Minnebo voulut se relever, Rommel saisit un petit couteau de poche et en donna un coup à la marchande de quatre-saisons, lui faisant une plaie pénétrante au front. Les témoins de cette scène, outrés de pareils procédés, voulurent intervenir, mais les époux Rommel prirent la fuite.

M. le docteur Dupré, qui a examiné la victime, a relevé de nombreuses contusions sur tout le corps et une plaie pénétrante au front.

A la suite de cette scène, Mlle Minnebo a été malade pendant douze jours.

A l'audience, Rommel reconnaît avoir exercé quelques violences légères sur la personne de Mlle Minnebo, mais il nie lui avoir porté un coup de couteau. Selon lui, la blessure serait la conséquence de la chute de la victime.

Cette explication ne satisfait pas le tribunal qui condamne Rommel à 10 jours de prison et sa femme à 25 francs d'amende. La femme Rommel bénéficie seule du sursis.

Une discorde. — Mlle Louise Despierre, 17 ans, soigneuse, demeurant chez ses parents, quai de Wattrelos, cour Wallerand, 6, à Roubaix, vient conter au tribunal qu'elle fut courtisée pendant quelques semaines par Louis Vermersch, 20 ans, peigneur, rue de la Baillerie, à Wattrelos. N'ayant pu sympathiser avec ce jeune homme, elle cessa les relations qu'elle avait avec lui. Vermersch en éprouva un grand dépit et depuis ce moment, *toutes les occasions lui sont bonnes pour manifester* sa haine contre la jeune fille qu'il brutalisa à plusieurs reprises. Une plainte fut déposée et le 6 mai Vermersch reçut une citation à comparaître devant le tribunal de simple police, où il fut condamné à une amende de trois journées de travail.

Vermersch résolut alors de tirer une vengeance éclatante et le jour même il se mit à la recherche de Mlle Despierre qu'il rencontra au boulevard Gambetta. Sans aucune provocation, il la renversa sur le sol et la roua de coups de pied et de poing.

Les bonnes relations sont loin d'être rétablies entre la plaignante et le prévenu, car au cours des débats, ils ne cessent de s'adresser des gros mots.

Vermersch est condamné à quinze jours de prison.

Voies de fait. — Le 9 mai dernier, M. Henri Hennebel, 56 ans, contremaître aux établissements Leclercq-Dupire, demeurant à Wattrelos, rue Saint-Joseph a été violemment frappé par Arthur Delgrange, 28 ans, homme de peine, demeurant à Wattrelos, sentier du Carin. La scène s'est passée dans un estaminet de Wattrelos, en présence de plusieurs consommateurs.

Au commencement des débats, on eut pu croire que cette affaire avait quelque rapport avec la grève des ouvriers de la maison Leclercq-Dupire, car en expliquant les motifs de sa conduite, Delgrange soutenait qu'il avait à se plaindre de l'attitude qu'avait prise M. Hennebel au cours de cette grève.

M. le président eut vite fait d'éclaircir ce point en posant au prévenu la question suivante:

« Etes-vous ou avez-vous été ouvrier chez M. Leclerc-Dupire? »

R.: Non.

D.: Vous n'aviez pas à vous préoccuper de ce qu'a fait M. Hennebel pendant la grève et votre explication est mauvaise ».

Delgrange est condamné à un mois de prison avec sursis.

Une discussion qui tourne mal. — M. Leman, fondé de pouvoirs de MM. Pollet, brasseurs à Wattrelos, est chargé, paraît-il, de surveiller les propriétés de MM. Pollet. Il y a quelques semaines, il fit irruption dans les dépendances de la brasserie de M. D. Pollet, rue Pierre-Catteau, à Wattrelos, et trouva M. Ernest Droulers, 20 ans, domestique à Wattrelos, qui buvait avec des employés de la brasserie.

M. Leman reprocha à ce jeune homme d'absorber la bière du brasseur et il l'invita en termes très vifs à régler sur le champ une note de 24 francs pour détournement de bois. Droulers se mit en colère, donna un coup de poing à son interlocuteur, et le frappa à la tête avec un trousseau de clef.

Droulers est condamné à 16 francs d'amende avec sursis.

Affaires diverses. — 25 francs d'amende à Hélène Duponchel, 30 ans, ménagère à Roubaix, qui a volé une plante sur une des tombes du cimetière de Roubaix.

— 25 francs d'amende avec sursis à Lecoutre Marguerite, 42 ans, ménagère à Roubaix, qui a détourné divers objets mobiliers au préjudice de Mme Duché, cabaretière à Roubaix.

— Un mois de prison et 25 francs d'amende, par défaut, à Stellemain Arthur, sans domicile, pour outrages publics à la pudeur commis à Wattrelos, le 18 mai dernier.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Un jugement intéressant pour les cultivateurs

On se souvient d'un récent jugement rendu par le tribunal correctionnel de Lille, qui acquittait le sieur X..., distillateur des environs de Lille, accusé de tromperie dans la réception des betteraves pesées à la bascule de son usine, et renvoyait des fins de leur plainte, les cultivateurs lésés, MM. D... frères, cultivateurs aux environs de Lille.

Mais ces derniers ayant appelé du jugement rendu par le tribunal de Lille, devant la Cour d'appel de Douai, celle-ci, par un jugement rendu mercredi dernier, cassant le jugement rendu par le tribunal de Lille, a condamné le distillateur ainsi que son basculeur à chacun quinze jours de prison avec sursis et à deux mille francs d'amende et 25 francs de dommages-intérêts envers les plaignants, MM. D...

Cet arrêté, connu dans l'après-midi de mercredi en Bourse de Lille, a été accueilli avec une vive satisfaction par les cultivateurs venus au marché et qui avaient suivi cette affaire avec l'intérêt qu'on pense depuis l'enquête ouverte par le Parquet de Lille.

COUR D'ASSISES DU NORD

La 3e session des assises du Nord pour l'année 1909 s'ouvrira au Palais de justice de Douai, le lundi 2 août prochain, sous la présidence de M. Ioppé, conseiller, qui aura pour assesseurs MM. Billecard et Aubron, conseillers.

CONSEIL DE PRÉFECTURE

Séance du vendredi 18 juin 1909

Présidence de M. GRAND

L'élection de Flers-Bourg. — Le 6 juin dernier eut lieu dans la commune de Flers, une élection pour la nomination d'un conseiller municipal. Trois candidats: M. Edmond Masquelier, Henri Pottier et Adolphe Cocheteux obtinrent 223, 128 et 92 voix, sur 447 bulletins trouvés dans l'urne, déclarait le procès-verbal rédigé à la suite du dépouillement du scrutin.

Sur protestation de MM. Jules Dusquesnoy et J.-B. Wauquier qui signalaient que quatre bulletins pliés deux à deux et tous au nom de M. Masquelier avaient été rejetés, au lieu d'en attribuer deux à ce candidat, le Conseil de préfecture du Nord, admettant la réclamation des protestataires, déclare M. Edmond Masquelier, élu conseiller municipal de Flers.

CONSEIL DE GUERRE SÉANT A LILLE. — Narcisse Gruelle, territorial de la classe 1893, du recrutement d'Arras: Insoumission. Trois mois de prison. — Alexandre Truffart, jeune soldat de la classe 1907, du recrutement de Béthune: Insoumission. Deux mois de prison. — Georges Magnier, jeune soldat de la classe 1906 du recrutement d'Arras: Insoumission. Six mois de prison. — Victor Dekeuwer, jeune soldat de la classe 1903 du recrutement de Dunkerque: Insoumission. Six mois de prison. — Maurice Deheuninck, cavalier au 4e cuirassiers: Désertion à l'intérieur en temps de paix. Un an de prison. — Alfred Ricquier, soldat réserviste du 43e d'infanterie: Quatre mois de prison. — Alfred Chaussis, soldat du 17e d'infanterie: Désertion à l'étranger avec emport d'effets. Un an de prison. — Jules Morel, canonnier au 1er bataillon d'artillerie à pied: Outrages envers un supérieur en dehors du service. Six mois de prison avec sursis.

Draperies en tous genres nouveautés anglaises Lecointre, rue de la Concorde, 1 (près square Pierre-Catteau) Rx. 64838

Concerts et Spectacles

ROUBAIX

— *A propos des Fêtes du Luxembourg et du Fresnoy.* — On nous informe que contrairement à certains bruits qui circulent, Mac Daulay n'a pas été engagé cette année pour les fêtes du Fresnoy et du Luxembourg. Il ne lui sera d'ailleurs plus possible de se représenter à Roubaix. Mac Daulay repart en Amérique le mois prochain. C'est donc la *dernière fois* qu'il nous sera donné d'admirer ses merveilleux exercices à la grande fête de nuit organisée le dimanche 27 juin, au Square Pierre Catteau.

— *Le concert donné par les Anciens Soldats Musiciens Français,* jeudi soir, sur la place de la Gare, a été suivi par une foule énorme.

A la fin du second morceau, une jeune fille est venue adresser un gentil compliment au président, le remerciant, ainsi que toute la société, de la distraction offerte aux commerçants du quartier de la Gare; elle a offert une palme au chef et au président une magnifique gerbe de fleurs.

Les auditeurs ont fait une belle ovation aux musiciens.

Les Anciens Soldats Musiciens Français prêteront leur concours, demain dimanche, à 4 heures et demie, à l'Hippodrome lillois, à la séance de clôture du Congrès régional des œuvres d'assistance qui sera présidé par M. Loubet, ancien président de la République.

— *Le « Roi » au Grand-Théâtre.* — Nous rappelons que demain dimanche, en soirée, la tournée Brasseur interprétera le *Roi*, pièce de MM. Robert de Flers, Caillavet et Emmanuel Arène, qui obtint aux Variétés un succès si éclatant.

CHEF-COMPOSITEUR, offic. Instruct. publique désire direct. bonne Harmonie ou Fanfare. Ec. bur. jour. B T.H. 183

Allez tous au PALAIS D'ÉTÉ, à Lille. 63

LE BLANC DE FRANCE équivalant à la **Céruse** dans toutes ses applications en peinture est avantageusement adopté partout après comparaison. **BINET et Cie, CORBIE (Somme)** Anciennement BOUTRY et Cie 1123

NORD

LE MONUMENT J.-B. TRYSTRAM A DUNKERQUE. — Le comité a accepté la maquette du sculpteur Hippolyte Lefebvre, et de l'architecte Desruelles. J.-B. Trystram, ancien sénateur, est représenté debout, une main posée sur un plan de Dunkerque, et l'autre placée dans la poche.

La statue aura 2 mètres 50, son piédestal atteindra près de 4 mètres. Contre ce dernier se tiendra une femme, personnifiant Dunkerque, ayant une des mains sur la proue d'un navire et tenant dans l'autre un écusson aux armes de la ville.

Ce monument se dressera sur l'emplacement de l'écluse Belle-Inutile.

LES CAMBRIOLEURS DE DOUAI. — Deux nouvelles arrestations viennent d'être opérées, qui portent à dix le nombre des inculpés dans cette affaire. Ce sont celles de Félix Delcueillerie, 28 ans, originaire de Tourcoing, et celle d'Auguste Barrier, 27 ans, né à Rinxent.

Delcueillerie a été arrêté à Pont-de-la-Deûle, à son domicile. Il s'était caché dans une chambrette et sa femme, qui lui apportait, chaque jour, sa nourriture, avait fait courir le bruit que son mari était disparu. Delcueillerie est un de ceux qui occupent une place prépondérante dans la hiérarchie de cette bande.

Monnoyer, qui avait été arrêté dès le début de l'affaire, s'est décidé à passer des aveux. C'est sur les indications qu'il a fournies qe l'on a arrêté plusieurs complices.

UN INCIDENT AU CERTIFICAT D'ÉTUDES DE BERGUES. — On lit dans l'« Indépendant », de Saint-Omer, qu'un incident s'est produit mardi dernier, au cours des épreuves du certificat d'études, qui ont eu lieu à Bergues. Trois élèves présentées par les religieuses de l'école de filles de Soix, ont dû quitter la salle d'examen, M. l'inspecteur ayant déclaré que celles-ci, ne seraient pas reçues quand bien même elles le mériteraient, et cela parce qu'elles avaient séjourné en Belgique durant quelques semaines pour une préparation rapide à l'examen.

On assure que, depuis, M. l'inspecteur aurait avisé la maîtresse que ses élèves seraient admises à terminer leur examen, soit à Dunkerque, soit à Wormhoudt.

On assure aussi que les élèves et les parents des élèves ont l'intention de donner telles suites à l'incident qu'il y aura lieu, dit le « Journal de Bergues ».

L'AFFAIRE DU COLLÈGE N.-D.-DES-ANGES A SAINT-AMAND. — Ordonnance de non-lieu. — Nous avons annoncé, au mois de décembre dernier, que, sur l'intervention de la Ligue des Droits de l'homme et du citoyen, une plainte avait été déposée contre l'Institution Notre-Dame-des-Anges, à Saint-Amand, par un père de famille dont le fils, malade depuis quelques jours, était mort dans sa famille.

Le Parquet de Valenciennes, après enquête, vient de rendre une ordonnance de non-lieu.

OSTENDE, (Belgique) La Reine des plages, Bains de mer, Kursaal magnifique, Hippodrome Wellington, 28 journées de courses. Fêtes sportives, Courses d'automobiles, régates, tir aux pigeons, polo, golf lawn-tennis. Cure thermale, Eaux artésiennes et médicinales, Ninkhall du parc Léopold.

Une collect. de cartes post. illustr. est envoyée gratis et franco sur demande adressée à l'Administr. communale. 137

BELGIQUE

A LA CHAMBRE

Séance de vendredi

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Cooreman, président.

Budget de l'agriculture

M. Giroul continue son discours. On ne peut tolérer plus longtemps que notre argent aille à des œuvres politiques, sous prétexte de soutenir l'agriculture.

M. Woeste. — Que faites-vous de la liberté

M. Giroul. — La liberté n'est pas la mendicité.

M. Demblon. — M. Fléchet dit que c'est presque un vol. (Protestations à droite.)

M. Giroul. — *Je ne suis pas adversaire, loin de là, de la protection de l'agriculture.*

M. Hubin. — Pourquoi devrait-on subsidier l'agriculture et non l'industrie? Parce que l'agriculture est toute entière aux mains des grands propriétaires terriens. Et c'est eux, qu'indirectement, on subside.

M. Giroul. — Alors que les comices agricoles ne reçoivent que 140.000 francs par an, les œuvres agricoles libres en reçoivent 700.000. L'Etat n'a aucun contrôle sur l'argent qu'il verse aux associations libres.

M. du Bus de Warnaffe. — Si vous étiez au pouvoir, vous ne subsideriez donc plus les œuvres agricoles?

M. Giroul. — Nous ne subsiderions que les œuvres purement agricoles. L'orateur proteste contre la « cléricalisation » de l'école d'agriculture de Gembloux.

Il conteste la valeur de l'enseignement donné dans les écoles spéciales. Il s'en prend aux syndicats, aux agronomes de l'Etat, aux champs d'expérience et conclut que l'argent donné par le Gouvernement à l'agriculture est fort mal employé.

M. Colfs démontre que c'est grâce aux subsides du Gouvernement aux œuvres agricoles qu'on a vu la magnifique efflorescence de l'agriculture à laquelle nous assistons. M. Giroul les a attaqués vivement. Nous savons pourquoi. Il nous l'a dit dans le mot de la fin: il y a des curés dans les œuvres agricoles.

M. Giroul. — Vous m'avez mal compris.

M. Colfs. — Vous avez reconnu que c'est grâce à l'initiative privée qu'est dû le mouvement agricole. Or, vous libéraux, vous avez été incapables de créer des organes libres. C'est grâce au concours, au travail du clergé qu'est dû le succès. Le prêtre ne sépare pas l'intérêt religieux de l'intérêt de l'agriculture. Du reste, les prêtres sont très au courant des choses agricoles.

D'après M. Giroul, c'est aux comices agricoles seuls que doivent aller les subsides. Or, ceux-ci comptent dans leur sein des docteurs, des notaires, des pharmaciens. Que les comices aient raison de se plaindre d'avoir trop peu de subsides, je serai d'accord avec eux car je considère que l'on ne peut assez protéger cette source de la prospérité nationale.

Mais M. Giroul a été uniquement guidé par la haine du curé.

M. Demblon. — Allons donc! Nous aimons les curés. Nous en avons pitié. Ce sont des malheureux égarés. (Protestations à droite.)

M. Colfs. — En 1884, qu'était le budget libéral de l'agriculture. Les indemnités pour animaux abattus étaient de 371,500 francs. Elles sont aujourd'hui de 2.310.725 francs.

Pour les eaux et forêts, on accordait en 1884, 1 million 171.925 francs. En 1909, on accorde 4.353.525 fr. Sous le gouvernement libéral on prévoyait deux millions pour la construction de routes vicinales. En 1909, les catholiques distribuent plus de 4 millions pour le même objet.

Le gouvernement catholique a toujours été très favorable à l'agriculture, tandis que les libéraux, à leur arrivée au pouvoir en 1879, ont diminué ou supprimé les subsides. Si vous reveniez au pouvoir vous agiriez de même.

L'orateur parle ensuite en faveur des pêcheurs et fait valoir les avantages moraux que présente la pêche. Or, on permet aux industriels de polluer les eaux en y déversant les résidus de leurs fabrications.

Il signale aussi les combats de coqs et les concours de pinsons aveugles et demande des mesures de protection.

M. Pepin se plaint de l'insuffisance des mesures prises pour réprimer la falsification des denrées alimentaires et surtout du beurre.

L'orateur signale le prix élevé de la viande et, attribuant ce fait à l'interdiction de l'entrée du bétail étranger à la frontière, il demande qu'il soit remédié à cette situation désastreuse pour la classe ouvrière. La viande se vend aujourd'hui 40 centimes de plus au kilo qu'il y a quelques années.

Les mesures prises à la frontière ne favorisent que les intérêts de quelques gros éleveurs. La libre entrée du bétail est la mesure qui s'impose.

La séance est levée.

AU SÉNAT

Séance du 18 juin

Présidence de M. Simonis, président. La séance est ouverte à 2 h. 10.

Budget des travaux publics

M. Vercruysse entretient le Sénat des expropriations pour cause d'utilité publique. Ces expropriations sont souvent onéreuses, dit M. Vercruysse. L'orateur demande que les négociations en vue de réaliser des expropriations soient publiques, qu'elles se fassent sous le contrôle de l'opinion publique.

L'honorable rapporteur parle ensuite des plantations le long des routes et des canaux. Aimons les arbres, dit-il; ils constituent le plus bel ornement de nos campagnes.

En terminant, M. Vercruysse parle de l'exposition de Gand de 1913. Toute notre population s'y prépare avec enthousiasme; elle compte sur la générosité du gouvernement, dit-il.

M. Raepsaet s'associe aux revendications formulées par les députés d'Audenarde à la Chambre au sujet des routes et communications. Il réclame la construction d'un pont sur l'Escaut. Faute de communications, nos populations doivent souvent fraire des détours de 10 et 20 kilomètres pour aller d'un point à un autre. L'orateur parle, comme les années précédentes, de la pollution des eaux de l'Espierre. Il reviendra, dit-il, sur cette question à la discussion des crédits spéciaux pour travaux extraordinaires.

M. 'T Kint de Roodenbeke entretient le Sénat au sujet d'une convention du 10 mai 1880, conclue avec la Hollande, au sujet de l'écoulement des eaux à Eecloo, et les environs, vers la Hollande.

M. Della Faille d'Huysse réclame la construction et la réfection de routes dans l'arrondissement de Gand. L'orateur parle ensuite des plantations et des devoirs des cantonniers, de la pollution des eaux de l'Espierre, etc.

M. Delannoy parle des travaux entamés dans la capitale. Il critique l'autorisation accordée par Saint-Josse-ten-Noode de construire des gratte-ciel. Il parle de l'ancien observatoire, de la malpropreté des hôtels ministériels, de la percée de l'impasse du Parc, etc. Il parle des travaux du Mont des Arts. Les Bruxellois sont devenus défiants quand ils ont vu le département des travaux publics réquisitionner tous les tombereaux de l'agglomération pour élever une butte d'une hauteur pyramidale au Mont des Arts. On s'est pris de méfiance, parce que l'on marchait trop vite. Les Bruxellois ne sont pas habitués à voir le département des travaux travailler avec diligence. (Rires).

L'orateur se promène dans tous les quartiers de Bruxelles et signale les travaux d'embellissement et d'utilité à exécuter. Il est temps de voir le gouvernement et la ville se mettre d'accord. On abuse de la patience des Bruxellois, qui paient le dixième des charges totales du pays. (Très bien! sur plusieurs bancs).

M. De Mot. — Il est difficile de contenter tout le monde. En ce qui concerne le Mont des Arts, 215 plans et projets ont été présentés. Et qu'est-il advenu? Quand le projet A est adopté, MM. B. C. et jusqu'à Z., se liguent pour démolir la solution préférée. Quand on ne fait rien, on est en-dessous de tout; quand on fait quelque chose, on est encore plus en-dessous de tout. (Hilarité).

L'honorable bourgmestre revient sur la décision de la Chambre au sujet de la Montagne de la Cour. La Chambre a vu dans cela que M. le ministre faisait le commencement d'un travail définitif. Elle ne veut pas être menée par l'administration des travaux; elle veut que ses droits soient sauvegardés. Dans tous les cas, il faut que la situation provisoire prenne fin. (Très bien! sur quelques bancs à gauche).

M. Steurs critique les retards apportés par le gouvernement dans la liquidation des sommes dues aux entrepreneurs de travaux. Il en résulte que ceux-ci sont obligés de majorer très fortement leurs prix.

M. Leclef réclame, en vue de la circulation des automobiles, l'élargissement des chaussées avoisinant les villes.

Après une discours de M. Bergman, la séance est levée à 4 h. 45.

Le ministre répondra mardi aux divers orateurs.

L'affaire Hartenstein

Le réquisitoire

Gand, 18 juin. — L'audience est ouverte à neuf heures et demie. Le Président donne la parole au procureur-général.

Dans son réquisitoire, M. le chevalier van Elewyck demande au jury de ne se laisser guider ni par la haine ni par la crainte. La haine, dit-il, est plus loin de la justice que la bonté. Il faut que votre verdict et le châtiment qui en découlera donnent à Hartenstein lui-même l'impression que c'est la conclusion normale et juste des faits excessivement graves qui constituent le procès aujourd'hui.

Le procureur-général donne ensuite la vie d'Hartenstein et reconstitue l'historique de l'affaire, dont il tire des déductions, non sans avoir auparavant assuré le jury de son entière loyauté.

Hartenstein, dit-il, nie bien avoir visé, mais il est évident qu'il a tiré pour s'enfuir; soit. Mais devait-il tuer des hommes pour cela? Pas une seule fois Hartenstein n'a tiré en l'air. La seule trace de balle relevée était à 1 m. 80. Or, un revolver est une arme qui relève toujours. En outre, sur sept balles tirées, six ont touché les agents.

En ce qui concerne la préméditation, le procureur-général *n'ose l'affirmer avec certitude.* En somme, le réquisitoire semble abandonner la préméditation et l'allure générale est très modérée.

La plaidoirie

Me Jofé le défenseur) se lève. Il déclare s'associer en son nom et au nom de Hartenstein aux regrets exprimés par le ministère public à propos de la mort des deux agents.

Puis il insiste sur la bonté, la douceur que tous les témoins se sont accordés à reconnaitre à son client dont il retrace la vie douloureuse.

Né de condition modeste; élevé sans maître dans le foyer révolutionnaire d'Odessa; obligé de s'expatrier à Buenos-Ayres d'où il est bientôt chassé; expulsé de Madrid, de Paris, obligé de quitter la Russie après y être rentré, venant enfin échouer à Bruxelles.

Me Jofé rappelle que pendant ces derniers temps, la Russie était en pleine effervescence révolutionnaire et que Gorki avait déjà annoncé au peuple russe: « C'est par le fer et par le feu que tu arriveras au baiser de paix ».

Le défenseur passe ensuite à l'examen des faits. M. Mayer lui-même sait que l'expropriation est une chose admise en Russie.

Hartenstein avait la certitude que les voies de fait ne seraient pas nécessaires pour obtenir satisfaction.

La bombe ne constituait qu'un instrument d'intimidation.

En ce qui concerne le double meurtre, le ministère public reconnaît lui-même qu'n'y a pas eu de préméditation. Il n'y a pas eu davantage homicide volontaire. Les agents ont été malheureusement atteints parce qu'ils maintenaient Hartenstein. Celui-ci n'avait pas le libre maniement de son arme, arme excessivement délicate et dont on est déjà très peu maître lorsqu'on a ses mouvements libres.

Me Jofé affirme que le double meurtre constitue un homicide par imprudence.

Il reconnaît que le tribunal s'est montré d'une impartialité parfaite et termine, après avoir évoqué le désespoir de la famille Hartenstein, en adjurant le jury de répondre non sur toutes les questions, sauf sur celles qui concernent l'homicide par imprudence.

L'audience est levée et demain nouvelle audience à neuf heures un quart.

L'église de Morialmé détruite par un incendie

Voici dans quelles circonstances s'est produit l'incendie: Trois garçons de ferme, Jules Ricquenne, Edmond Hubert et Achille Semal, revenaient, la nuit, vers une heure et demie du matin, du haras de M. Wilmart au Clair-Chêne. Ils aperçurent soudain une épaisse colonne de fumée s'échappant de l'église, tandis que des gerbes de flammes embrasaient le clocher. Ils coururent aussitôt prévenir le bourgmestre et le curé.

Le feu faisait rage partout, et la toiture ne tarda pas à s'écrouler dans un fracas épouvantable. Malgré le dévouement des sauveteurs, rien ne put être sauvé.

Le feu paraît avoir pris naissance vers le chœur, mais il doit avoir couvé depuis un certain temps, se communiquant à tout l'intérieur avant de percer la toiture et d'être aperçu du dehors. C'est le matin seulement que les flammes s'éteignirent faute d'aliments. L'église de Morialmé eut déjà à subir une catastrophe. Construite en 1859-60, un ouragan lui enlevait sa toiture le 12 mars 1876. Le bâtiment mesurait 60 mètres de long sur 20 mètres de large.

Les causes de l'incendie ne sont pas connues; mais l'enquête ouverte dès mercredi matin, a écarté toute idée de malveillance. Il y avait eu salut la veille, au soir. Vers huit heures trois quarts ni le curé, ni le vicaire, ni le marguillier, n'avaient rien remarqué d'anormal.

L'EXPLOSION DE VILVORDE

Il résulte de l'enquête, que l'explosion ayant eu lieu à l'usine de la « Société des explosifs Favier », à Vilvorde, a été uniquement causée par la destruction de vieilles capsules de fulminate, et que les explosifs Favier eux-mêmes ne sont nullement en cause. Les dégâts matériels se bornent à quelques carreaux cassés.

Boisseaux, tuyaux en poterie, etc. — Gustave Lesenne, Tournai (Belgique). Téléphone 460. 103-5

DEMANDEZ partout le Vieux-Système de la marque « 't Wit Stoopke », Jacques Neefs, Anvers

NIEUPORT BAINS-HOTEL du PHARE Dernier confortable — Lift — Prix mod. Pêches privées gratuites p. l. clients. Garage. 178

Emprunt 5 0/0 Or de l'Etat de Pernambuco

Prix d'Emission 465 fr. Revenu net: 25. fr.

Messieurs **M. NAESSENS et C. MARTIN** *CHANGEURS*

ROUBAIX 6, rue de la Gare, 6 ROUBAIX

reçoivent les souscriptions sans aucun frais et garantissent jusqu'à épuisement de leur disponible l'*intégralité* des demandes. 67500

VÉRITABLES **GRAINS de SANTÉ du Dr FRANCK** CONSTIPATION — MIGRAINES — CONGESTIONS

BOURSE COMMERCIALE DE PARIS

DU 18 JUIN 1909

AVOINES	OUV.	CLOT.
Juin	24 ..	24 ..
Juillet	23 65	23 73
J.-A	22 40	22 50
4 dern	19 ..	19 10
SEIGLES		
Juin	17 50	17 50
Juillet	17 65	17 65
J.-A	17 65	17 65
4 dern	17 40	17 50
BLÉS		
Juin	26 20	26 25
Juillet	26 40	26 40
J.-A	25 75	25 85
4 dern	24 55	24 65
FARINES		
Juin	33 65	33 60
Juillet	33 80	34 ..
J.-A	33 85	34 ..
4 dern	32 50	32 60
Disponible (clôt.) 38 75		

HUILE DE LIN	OUV.	CLOT.
Juin	54 75	54 75
Juillet	55 ..	55 ..
J.-A	55 ..	55 ..
4 derniers	54 50	54 75
HUILE DE COLZA		
Juin	63 ..	63 ..
Juillet	63 25	63 ..
J.-A	63 50	63 75
4 derniers	64 75	64 75
SUCRES		
Juin	30 50	30 50
Juillet	30 62	30 62
J.-A	30 75	30 62
4 Octobre	29 25	29 75
Roux	.. ..	27 25
Raffinés	.. ..	61 ..
ALCOOLS		
Juin	38 50	39 ..
Juillet	38 75	39 25
4 derniers	39 ..	39 50
3 Octobre	38 50	38 ..

MARCHÉS DIVERS

COURTRAI, 18 juin. — **Marché aux peaux.** — Prix par kilo. — Taureaux, 0.80 à 0.85; veaux gras, 1.80 à 2.00; veaux cadets, 1.50 à 1.60; vaches, 1.04 à 1.08; bœufs, 1.05 à 1.10; génisses, 1.06 à 1.10; moutons, 0.75 à 0.85.

Suifs. — Gros suif, 0.65 à 0.75 le kilo; petit suif, 0.25 à 0.30 le kilo; rognons, 0.80 à 0.85 le kilo; graisse de mouton, 0.45 à 0.55 le kilo.

DOTTIGNIES, 18 juin. — Beurre, 2.70 à 2.90 le kilo; œufs, 2.30 à 2.50 les 26.

ANDERLECHT, 18 juin. — Veaux exposés, 1.328. Prix par kilo sur pied, 0.82, 0.95 à 1.10.

POPERINGHE, 18 juin. — Froment, l'hectolitre, 20.80; seigle, 13.10; avoine, 10.25; pommes de terre, les 100 kil., 9.00; beurre, le kilo, 2.90; houblon, les 50 kilos, 35.00.

ANVERS, 18 juin. — **Cafés** (Cote officielle). — Santos, par 50 kilos, entrepôt: Juin, 46.00; juillet, 45.000; août, septembre, octobre, novembre, 44.50; décembre, 44.25; janvier, février, mars, avril, mai, 44.00. — Calme.

Céréales. — Marché ferme pour tous les blés. Seigle très ferme. Orge calme, aux prix d'hier. Avoine ferme. Maïs soutenu.

Houblons. — On cote, par 50 kilos: Alost, disponible, 45.00; octobre-novembre, 72.50 à 75.00; Poperinghe disp., 32.00; octobre-novembre, 64.50 à 70.00. — Ferme.

Pétrole raffiné. — On cote: Disponible blanc, 22.00; juin, 22.00; juillet, 22.25; août-septembre, 22.50 les 100 kilos. — Ferme.

Tourteaux de lin. — On cote disponible: Amérique, 20.00; trois de juin, 20.12; quatre derniers, 20.12. — Calme.

INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES complètes d'usines et d'appartements. Nombreuses références sur place. **Decoulange et Loizeau.** Tél. 14. 12

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 18 juin 1909.

On était très noir, aujourd'hui, avant l'ouverture de la séance sur la mauvaise attitude des places étrangères, Londres et New-York, notamment, où les cours des principales valeurs spéculatives avaient subi d'assez fortes dépréciations; aussi, n'a-t-on pas été peu surpris de voir le Rio, par exemple, s'inscrire 7 fr. seulement au-dessous de sa clôture précédente qu'il ne tardait pas, d'ailleurs à dépasser sensiblement. Les mines d'or, de leur côté, faisaient preuve de grande résistance; malheureusement, de grosses ventes en De Beers pour compte de Londres, venaient tout à coup peser sur le cours de cette dernière valeur et la baisse qui s'en est suivie a paralysé une fois encore la reprise qui s'accentuait de plus en plus dans le compartiment minier. Quant au Rio, il finit à peu près au plus haut de la journée et le surplus de la cote reste également plutôt bien disposé dans l'ensemble. Le 3 %, par manque d'affaires, recule à 97,30. Le Comptant a coté 97,40 et 45. Notons un peu de lourdeur sur les fonds étrangers. Parmi les Russes, le Consolidé s'inscrit à 89,80; le 1891 à 74,80; le 1906 à 101,35, tandis que le 1909 est mieux à 97,35. Le Turc s'avance un instant à 93,75, pour revenir à 93.57, contre 93,50. Le Serbe cote 85,30 contre 85,40. Tandis que l'Extérieur et le Brésil sont sans changement à 98,75 et 85,20. Reprise des Etablissements de Crédit; la Banque de Paris s'établit à 1665; le Lyonnais à 1247 et l'Union Parisienne à 845; Banque Ottomane 731. L'Industrielle Foncière se tient à 498 fr.; l'émission des 5.000 obligations 4 1/2 % de cette société, sera close demain, 19 courant; le prix d'émission est fixé à 475 fr., payable 125 fr. à la souscription, qui reçoit du public l'accueil le plus favorable. Chemins Espagnols calmes, mais fermes; Nord-Espagne 356; Saragosse 423; Andalous 212. C'est toujours l'irrégularité qui persiste dans le groupe des transports où le Métro conserve le cours de 524, tandis que l'Omnibus tombe à 1365 et la Thomson à 710. Industrielles Russes un peu réalisées: Sosnowice notamment à 1577. Le Rio s'inscrit tout d'abord à 1903, monte à 1928 pour finir à 1925. Cuivre 3/16 de baisse. En banque, la Rand-Mines termine à 253,50 après 257; la Goldfields à 153, après 155; l'East-Rand à 132, après 133,50; la De Beers tombe à 354,50, en perte de près de 20 points. Industrielles Russes sans grands changements.

PHILOUZE ET WADDINGTON, *rue Taitbout, 63, Paris.*

SOCIÉTÉ BELGE DE **CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL** et de dépôts 60, rue Royale, 60 — BRUXELLES Compte de dépôts à vue 1 1/2 0/0. Compte à intérêt variable: 1re quinzaine 2.70 0/0 JUIN 2me quinzaine 2.90 0/0 LOCATION DE COFFRES-FORTS 538

BOURSE DE LILLE. — **Actions.** — Douain et Anzin, 2090; Chantiers de France, 520; Etablissements Wibault, 175; Laiteries du Nord de la France, 432; Margarinerie de Béthune, 222.

Obligations. — Armentières 1886, 3.50 %, 503; Roubaix-Tourcoing 1893, 3.40 %, 477; Carvin 1904, 500; Drocourt 1895, 4 %, 509 50; Thivencelles, 4 %, 489.

VOYAGES ET EXCURSIONS, adressez-vous directement en fabrique pour Malles, Sacs de voyage et paniers **SOYEZ Père, LILLE** ATELIER SPÉCIAL POUR BAGAGES AUTOMOBILES La Maison se charge des Réparations. 185

ÉTATS-CIVILS

Cantons de Roubaix

ROUBAIX. — Déclarations de naissances du vendredi 18 juin. — Jacques Grimonprez, rue Mimerel, 1. — Clotilde David, boulevard Gambetta, 232. — Alice Hus, rue de l'Ommelet, 189. — Lucienne Nolf, rue Meyerbeer, 62. — Raymonde Ponte, rue de l'Abattoir, 8. — Achille Huyghe, rue de Valmy, 71. — Victor Berteaux, avenue Julien-Lagache. — Laure Carels, avenue Julien-Lagache. — Lucienne Vanden Bossche, boulevard de Cambrai. — Clémence Dufermont, boulevard de Cambrai. — Louise Vandamme, Grande-Rue, 87.

COIFFURE POUR DAMES. Teinture, postiches, séchoir électrique pour champoing, conseils et leçons. Pose et essai gratuit de nouveautés de postiches. Emile Mathon, professeur de l'Académie de coiffure de Paris, 72, rue de l'Alma, Roubaix. 66803

Publications de mariages. — Henri Catteau, ouvrier en tissage d'art, à Comines, et Gabrielle Strat, sans profession, rue de la Fosse-aux-Chênes, 24. — Victor Delsois, teinturier, rue du Cartigny, 189, et Marie Lampe, ménagère, rue du Cartigny. — Charles Lecomte, tisserand, rue Beaumarchais, cour Saint-Pierre, 7, et Marie Foulon, tisserande, rue Hoche, 11.

Maison FÉLIX, loueur de voitures de grande remise. Spécialités de breaks d'excursions de 10 à 45 personnes. 114-116, rue d'Isly et 63, rue Saint-Roch. Téléphone 325.

Félix Legrand, apprêteur, rue des Longues-Haies, cour Vroman, 4, et Célestine Corneilde, éplucheuse, rue de Lannoy, 33. — Julien Kreutser, teinturier, rue de Bavai, 23, et Odile Versaevel, éplucheuse, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour de l'Aigle-d'Or, 30. — Henri Delmotte, cordonnier, rue de Bouvines, 3, et Marie Roger, ménagère, rue des Arts, 184. — Albert Thelier, manœuvre de maçon, rue de l'Epeule, cour Desrousseaux, 25, et Germaine Rusquart, éplucheuse, rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 35.

FABRIQUE DE CORSETS: Mme MINGON, 17, rue du Bois. 1182

Florimond Vanstenkiste, rattacheur, rue de Toulouse, cour Masurel, 28, et Marguerite Vanneste, cannetteuse, rue Jacquard, 2. — Jules Hoyois, magasinier, à Tourcoing, et Angèle Charlet, sans profession, rue Heilmann, 29 bis. — Jean Tétart, sans profession, rue de la Gare, 5, et Suzanne Boulenger, sans profession, rue de la Gare, 90. — Jules Derreumaux, tisserand, à Lys, et Sophie Agache, journalière, à Roubaix.

FIANCÉS pour vos meubles, adressez-vous chez Jules Messelin, 7-9, rue Bernard et 11 bis, rue de Lannoy, Rx. 56-3

Henri Blond, mécanicien, à Suresnes, et Laure Léger, sans profession, rue des Arts, 6. — Emile Haesebrouck, employé de commerce, à Croix, et Zoé Dhelemmes, sans profession, rue de Villars, 23. — Robert Seys, garçon boulanger, rue d'Artois, 3, et Alice Clarysse, journalière, place Sainte-Elisabeth, 2. — Edouard Mans, sergent au 43e régiment d'infanterie, à Lille, et Marthe Dubar, sans profession, rue Pascal, 8.

1res COMMUNIONS, MARIAGES, 12 portraits cartes visite et un grand 3 fr. 50, Hermant, Gde-Rue, 171, Rx. 80-2

Georges Maertens, journalier, rue d'Alger, cour Crupelandt, 5, et Zoé Lutun, bobineuse, Grande-Rue, 393. — Camille Laevens, tisserand, à Deerlyk (Belgique), et Gabrielle Ameye, bobineuse, rue Meyerbeer, 54. — Yvon Certyn, peintre en bâtiments, rue des Longues-Haies, cour Clarisse, 14, et Sophie Lachaert, ménagère, rue des Longues-Haies, cour Mulliez, 4. — Charles Belliart, menuisier, rue Pauvrée, 35 bis, et Marie Lietaer, soigneuse, à Tourcoing.

PHOTO BRULOIS. Spécialités pour mariés. 154-2

Hector Coucke, préposé d'octroi, rue Turgot, 42, et Marie Van Holderbeke, tisserande, à Lille. — Georges Ameye, tisserand, rue Meyerbeer, 54, et Marie De Cock, ménagère, à Mouscron. — Alfred Foucart, apprêteur, à Roubaix, et Marie Petit, soigneuse, à Tourcoing. — Eugène Chapelet, directeur de tissage, rue de Lannoy, 606, et Jeanne Parent, sans profession, à Lys.

Mariage. — Jules Suant, mécanicien, à Tourcoing, et Clémence Destoop, sans profession, rue du Tilleul, 60.

Déclarations de décès. — Adèle Leclercq, 48 ans, sans profession, rue de Tunis, 54. — Jules Vaillant, 63 ans, apprêteur, rue Daguesseau, 30. — Gustave Monnet, 3 mois, rue de l'Ommelet, 186. — Georges Desmet, 3 ans, rue Vaucanson, cour Prouvost, 3. — Henri Petit, 58 ans, sans profession, rue du Blanchemaille. — Hortense Levengle, 29 ans, sans profession, rue de Leers, maisons Tribout, 8.

WATTRELOS. — Déclarations de naissances du 18 juin. — Robert Delplancke, rue des Fleurs, 74. — Jean Duriez, rue de l'Hôpital, 30.

Publications de mariages. — Louis Leplat, employé au chemin de fer, et Bertha Liévens, rattacheuse. — Alphonse Collet, douanier, et Louise Valenduc, cuisinière. — Albert Fastenaekels, teinturier, et Eléonore Bossuyt, sans profession.

CROIX. — Publications de mariages. — Emile Haesebrouck, employé de commerce, à Croix, et Zoé Dhelemmes, sans profession à Roubaix. — Jules Delcour, wattman, à Lille, et Julienne Locquet, journalière, à Wasquehal. — Louis Hiergens, ferblantier, et Julie Labbens, ménagère. — Fidèle Crépin, miroitier, et Pauline Désir, repasseuse.

Canton de Lannoy

FLERS. — Publication de mariage du 18 juin. — Jean Devrez, traceur en serrurerie, à Herseaux (Belgique), et Marie Jardez sans profession, à Flers.

WILLEMS. — Publication de mariage du 18 juin. — Edouard Carrette, dévideur, et Angèle Fatrez, fileuse.

Déclaration de décès. — Gustave Poulain, 45 ans, cabaretier, à la Belle-Vue.

BAISIEUX. — Publication de mariage du 18 juin. — Charles Parmentier, préposé des douanes, au Grand-Baisieux, et Jeanne Dartus, casquettière, à Houplines (Nord).

LYS. — Publications de mariages du 18 juin. — Paul Hottevart, tisserand, et Laure Builteau, frangeuse, à Toufflers. — Adrien Desmettre, tisserand, à Lys, et Leocadie Watteau, journalière, à Toufflers. — Eugène Chapelet, directeur d'usine, à Roubaix, et Jeanne Parent, sans profession, à Lys. — Jules Desreumaux, tisserand, à Lys, et Sophie Agache, journalière, à Roubaix. — Pierre Beuhiels, magasinier, à Tourcoing, et Aline Ferrez, journalière, à Lys. — Désiré Duponchel, apprêteur, et Zélie Deroitte, fileur, à Lys.

Cantons de Tourcoing

TOURCOING. — Déclarations de naissances du 18 juin. — Mireille Hoornaert, rue du Général-Drouot, 215. — Denise Rehmaux, rue des Archers, 45.

Déclarations de décès. — Emile Vaudebrouck, 55 ans, tisserand, rue Nationale, 122. — Robert Duchatel, 2 mois, rue du Maréchal-Ney, 17. — Richard Deleu, 49 ans, tisserand, rue des Piats, 128.

MOUVAUX. — Déclaration de naissance du 18 juin. — Céline Ackou, rue Vauban, 94.

Publications de mariages. — Henri Florin, magasinier, à Tourcoing, et Célina Petit, doubleuse. — Liévin Mesdagh, peigneur, et Suzanne Gaillez, doubleuse, à Roubaix.

HALLUIN. — Déclaration de naissance du 18 juin. — Julien Debusschère, rue du Forage.

LINSELLES. — Déclaration de naissance du 18 juin. — Alphonse Villez, au Stemberg.

Déclarations de décès. — Alfred Tavernier, 1 jour, rue du Flégard. — Raymond Dumortier, 8 mois, la Longue-Cour.

BONDUES. — Déclaration de naissance du 18 juin. — Louis Hennion, à la Payelle.

BELGIQUE

Flandre Occidentale

MENIN. — Déclaration de décès du 18 juin. — Henri Vansteenkiste, 40 ans, chaisier, porte de Bruges.

FABRIQUE DE **LISSES METALLIQUES** ET CADRES **COURMONT & NIVESSE,** ROUBAIX